

## Compte rendu des réunions d'information publiques :

### Inventaire des Zones Humides du SAGE Delta de l'Aa

Des réunions d'information sont organisées autour de l'inventaire des zones humides du territoire. Cet inventaire, en cours d'élaboration, sera intégré au **SAGE du Delta de l'Aa**, actuellement en révision.

Son objectif principal est **d'améliorer la connaissance du territoire. Il n'entraîne pas de nouvelle réglementation** à celle déjà existante (Code de l'environnement, loi sur l'eau...)

#### Ces réunions ont plusieurs objectifs :

- Vous informer sur la démarche engagée ;
- Recueillir votre avis ainsi que votre connaissance du terrain local ;
- Demander, si besoin, votre autorisation pour accéder à votre parcelle afin de vérifier l'occupation du sol ;
- Prendre rendez-vous, si vous le souhaitez, pour vérifier sur place le caractère humide de votre parcelle.

Lors de ces rencontres, un **travail collectif autour des cartes** est prévu afin de prendre en compte vos observations et précisions. Les cartes produites seront ajustées à la suite des échanges et des rendez-vous.

Si vous avez des questions, **n'hésitez pas à nous contacter.**

## Table des matières

<b>Présentation de l'Institution Intercommunale des Wateringues (IIW) :</b>	<b>3</b>
<b>1. Présentation du projet</b>	<b>3</b>
A. Le SAGE du Delta de l'Aa	4
a. Qu'est-ce qu'un SAGE ?	4
b. Gouvernance du SAGE	5
c. Les enjeux du SAGE	5
B. L'Inventaire des Zones Humides du SAGE du Delta de l'Aa	6
a. Définition d'une zone humide	6
b. Pourquoi cet inventaire est actualisé ?	6
c. Méthodologie	7
d. Les objectifs de cet inventaire et ses conséquences	10
C. Les objectifs de la réunion	12
<b>2. Questions et échanges avec les participants</b>	<b>13</b>

## Présentation de l'Institution Intercommunale des Wateringues (IIW) :



L'Institution des Wateringues est un **établissement public** chargé de la **gestion de l'eau** dans une partie du nord de la France, notamment le **Delta de l'Aa**.

### Ses missions principales :

- D'entretenir et de gérer les **ouvrages d'évacuation** des eaux des wateringues de la région, hors ouvrage portuaire
- La gestion et l'entretien des **canaux hors voies navigables**
- La **coordination** des acteurs du polder et l'**amélioration des connaissances** en matière de gestion des eaux de surface
- L'animation du **SAGE et du PAPI Delta de l'Aa** depuis 2023.

**Pour en savoir plus :** <https://www.institution-wateringues.fr/>

## 1. Présentation du projet

### A. Le SAGE du Delta de l'Aa

#### a. Qu'est-ce qu'un SAGE ?

**SAGE** = Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

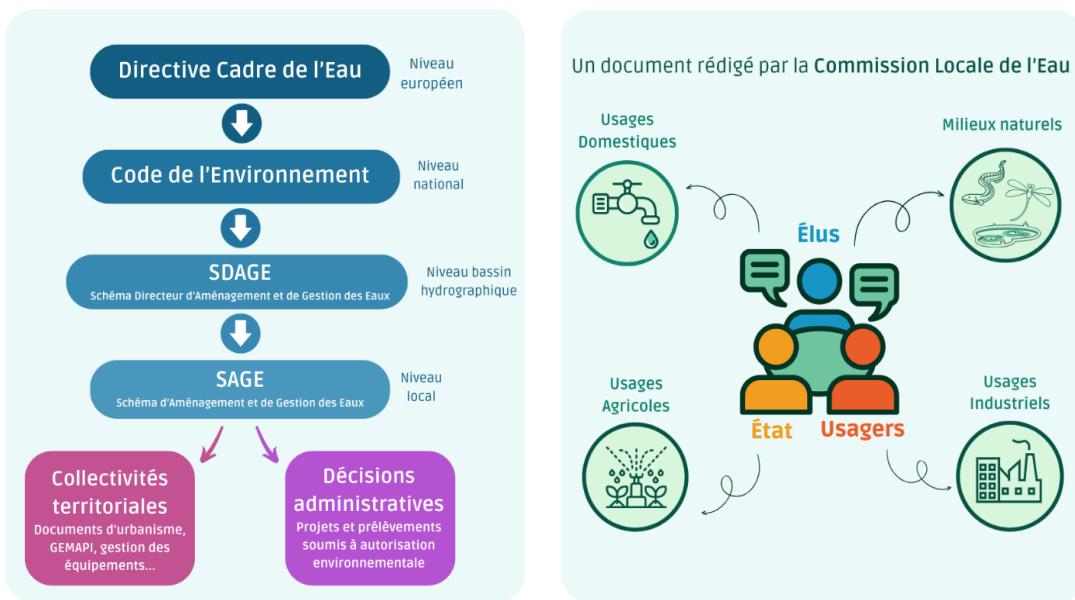
C'est un **document de planification** qui définit les objectifs à long terme pour une **gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques** à l'échelle d'un bassin versant.



Le territoire du SAGE Delta de l'Aa

Le SAGE s'inscrit dans un cadre de planification en plusieurs niveaux. Actuellement, il est **en cours de révision** pour rester conforme au SDAGE Artois Picardie et doit être finalisé pour 2026.

Cette révision a lieu **tous les 6 ans**.



### b. Gouvernance du SAGE

Le SAGE est élaboré par une **Commission Locale de l'Eau (CLE)** composée : d'élus locaux, d'usagers et de représentants de l'État. La CLE prend les décisions stratégiques ; une institution technique se charge de la mise en œuvre.

### c. Les enjeux du SAGE

7 enjeux ont été identifiés pour le SAGE Delta de l'Aa :



Dans le cadre de ces enjeux et de la révision, le SAGE réalise un inventaire des zones humides à l'échelle du territoire.

## B. L'Inventaire des Zones Humides du SAGE du Delta de l'Aa

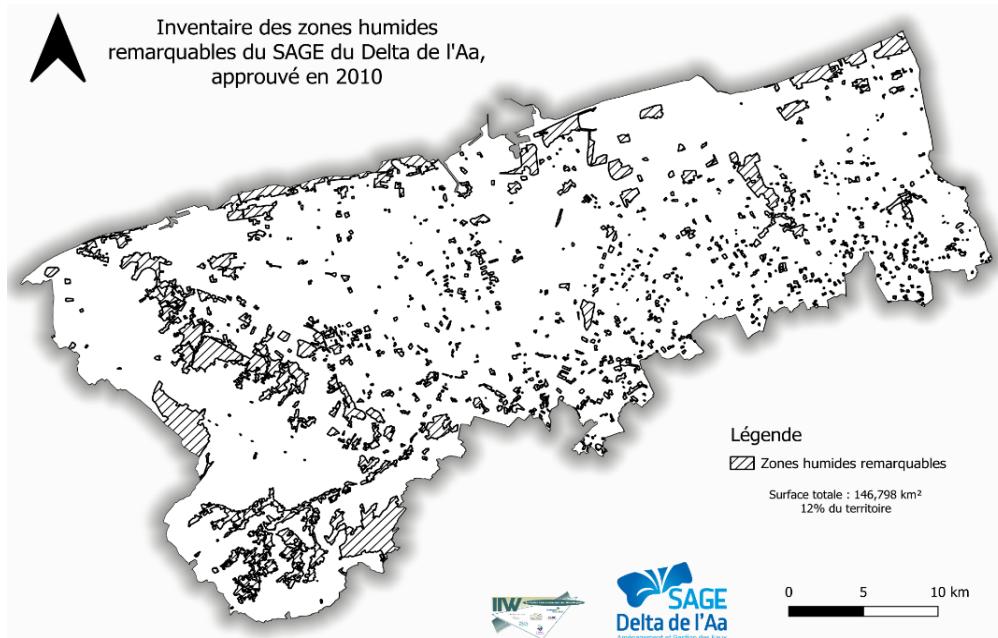
### a. *Définition d'une zone humide*

Réglementairement, les zones humides sont des **zones temporairement ou durablement inondées**, avec, si elle est présente, une végétation spécifique adaptée à ces conditions, dite hygrophile (voir article L211-1 du Code de l'environnement). Cela peut être des tourbières, des boisements, des prairies...

Cette définition est différente de celles des zones inondables ou des zones d'expansion de crues.

### b. *Pourquoi cet inventaire est actualisé ?*

Le dernier inventaire des zones humides du SAGE Delta de l'Aa date de 2010. Ce document étant en cours de révision, il est nécessaire d'actualiser cet inventaire pour mieux refléter les caractéristiques du territoire, en prenant en compte les données plus récentes et en concertant les différents acteurs du territoire.



### c. Méthodologie

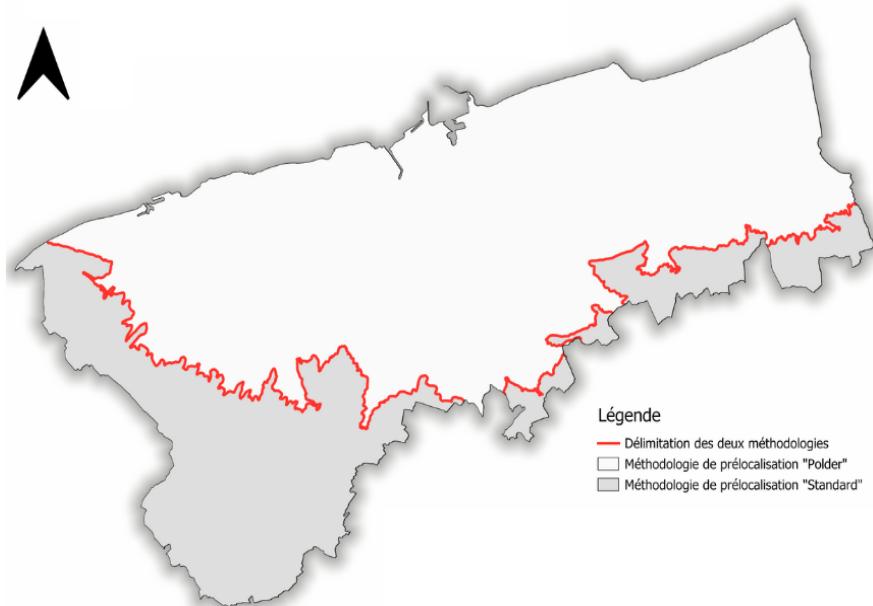
L'inventaire de ces zones humides se déroule en 3 phases :

- Pré-localisation
- Vérification terrain
- Catégorisation

#### La pré-localisation :

Nous avons utilisé et **croisé plusieurs sources de données** pour repérer les secteurs où la présence de zones humides est probable. Les données varient selon les secteurs, car une partie du territoire est un polder : une zone gagnée sur la mer, avec un réseau de drainage, et dont le niveau peut se situer sous celui de la mer.

Ce repérage cartographique est une première étape indispensable, compte tenu de l'étendue du territoire à couvrir et du temps dont nous disposons. Il sera ensuite complété par des vérifications sur le terrain et des échanges avec les acteurs locaux.



*Territoire d'application des méthodologies de prélocalisation*

### Données utilisées sur les coteaux et la vallée de la Hem

- Géologie
- Pédologie
- Habitats
- Occupation du sol
- Zones à Dominante Humide

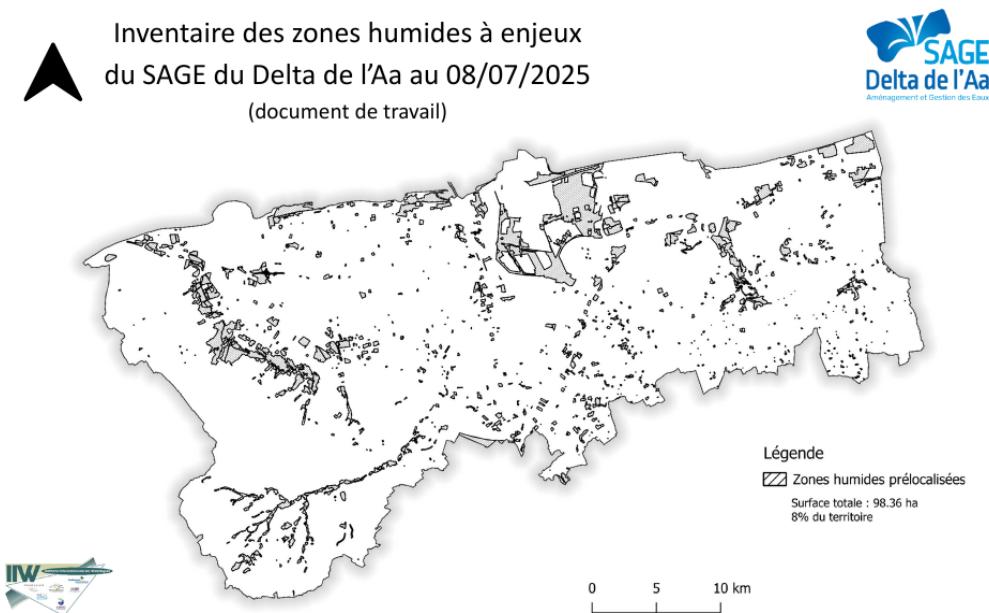
### Données utilisées sur le polder

- Habitats
- Occupation du sol
- Zones à Dominante Humide

Par la suite, les zones construites et les parcelles cultivées sont exclues de l'inventaire et les bâtiments détournés : 100 m pour les exploitations agricoles et 30-50 m pour les autres.

**Si ces cas particuliers sont encore présents sur la carte, merci de nous faire remonter l'information.**

La carte obtenue, après application de la méthode de prélocalisation, est donc la suivante et est amenée à évoluer dans les prochains mois :



CLE du SAGE Delta de l'Aa, Institution Intercommunale des Wateringues,  
2, Boulevard Pierre Guillain – BP 40373 – 62505 Saint-Omer Cedex  
Téléphone : 03 21 38 20 56 ; Courriel : [sage.delta@institution-wateringues.fr](mailto:sage.delta@institution-wateringues.fr)  
Ligne directe SAGE inventaire ZH : 03 76 08 98 30

## Le terrain

**Le travail de terrain permet de vérifier l'occupation du sol.** Il sert notamment à écarter les zones déjà construites ou cultivées, qui ne sont pas toujours visibles sur les photos satellites, surtout lorsque les aménagements sont récents.

Si cela est nécessaire et avec l'accord des propriétaires, **le terrain permet également de vérifier le caractère humide** de certaines zones grâce à un inventaire botanique et à un petit sondage pédologique.

## Les critères définissant une zone humide

Deux éléments sont pris en compte (Code de l'environnement, article R211-108) :

- **La morphologie du sol**, liée à une présence prolongée d'eau une partie de l'année.
- La présence éventuelle de **plantes dites hygrophiles** (qui poussent dans des milieux humides), identifiées à partir de listes spécifiques.

## La catégorisation :

Pour être en accord avec le SDAGE Artois-Picardie en vigueur, les zones humides du territoire seront classées en **trois catégories** :

### 1 - Zones à préserver

Il s'agit des zones humides en bon état.

### 2 - Zones à restaurer

Ce sont des zones humides dégradées pouvant être restaurées.

### 3 - Zones à vocation agricole

Cette catégorie peut se superposer aux deux précédentes. Elle désigne des zones humides où **l'activité agricole**, comme le pâturage, sont **compatibles** avec la préservation des zones humides (ex. : maintien de prairies ouvertes).

CLE du SAGE Delta de l'Aa, Institution Intercommunale des Wateringues,  
2, Boulevard Pierre Guillain – BP 40373 – 62505 Saint-Omer Cedex  
Téléphone : 03 21 38 20 56 ; Courriel : [sage.delta@institution-wateringues.fr](mailto:sage.delta@institution-wateringues.fr)  
Ligne directe SAGE inventaire ZH : 03 76 08 98 30

### a. Les objectifs de cet inventaire et ses conséquences

L'objectif de cet inventaire est **d'identifier les zones humides à enjeux particuliers**, afin d'améliorer la connaissance du territoire. Il **ne vise pas l'exhaustivité**, en raison de l'étendue du périmètre et des délais impartis.

#### Aucune nouvelle contrainte réglementaire

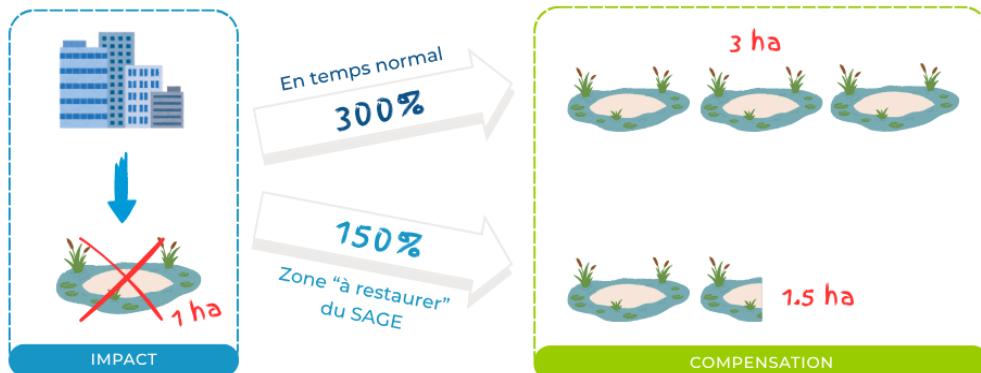
L'inventaire des zones humides n'ajoute pas de réglementation à celle existante, il n'impose aucun mode de gestion et n'entraîne pas d'obligation pour les propriétaires.

#### Une carte utile pour les projets d'aménagement

La carte peut être utilisée dans le cadre de projets d'aménagement soumis à des mesures compensatoires (par exemple : construction de logements, station d'épuration, extension d'un bâtiment agricole...).

**Lorsqu'un projet détruit une zone humide**, le porteur (par exemple, une commune) doit compenser cette destruction en restaurant une autre zone humide.

- En règle générale, la **compensation est de 300 %** (pour simplifier : 1 hectare détruit = 3 hectares restaurés).
- **Si la compensation se fait sur une zone classée "à restaurer" dans le SAGE**, elle est réduite à **150 %** (1 hectare détruit = 1,5 hectare restauré).



L’Institution Intercommunale des Wateringues est uniquement chargée de réaliser la carte d’inventaire. Elle n’intervient pas dans les projets d’aménagement ni dans les démarches de compensation. Elle ne fournira pas vos coordonnées.

Aucune intervention n’aura lieu **sans votre accord** : vous êtes libre d’accepter ou de refuser toute démarche sur votre terrain.

### **Les conséquences sur les retournements de prairie**

Le retournement de prairies fait déjà l’objet d’une demande d’autorisation auprès de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer). Si votre parcelle est humide, même si elle n’est pas classée dans le SAGE, cela peut justifier un refus d’autorisation par application de la réglementation actuelle. À l’inverse, si votre parcelle est classée comme humide dans le SAGE mais ne l’est pas en réalité, merci de nous le signaler. Votre retour permettra d’améliorer la qualité de la carte.

## C. Les objectifs de la réunion

Ces réunions ont été organisées afin de pouvoir échanger et prévoir des interventions sur le terrain avec l'accord des propriétaires qui permettront de vérifier la catégorisation et l'occupation du sol.

Les objectifs de ces réunions sont :

- De vous informer de la démarche,
- De recueillir votre avis et votre connaissance du territoire,
- Si cela est nécessaire (par exemple, la parcelle n'est pas visible depuis la route), d'avoir votre accord pour accéder à votre parcelle et vérifier l'occupation du sol,
- De convenir d'un rendez-vous afin de vérifier le caractère humide de la parcelle si cela vous paraît nécessaire.

Les cartes de prélocalisation des zones humides sont présentes à chaque réunion et permettent à chacun, à la suite de la présentation, de faire remonter les remarques.

## 2. Questions et échanges avec les participants

### **Certaines zones sont cartographiées humides à tort**

D'après certains participants des zones sèches ont été cartographiées à tort.

Les cartes ont été produites en croisant différentes données existantes (voir page 7).

Les remarques des propriétaires sont les bienvenues pour ajuster et valider les données.

Il est possible de retirer une zone à la demande du propriétaire, mais cela ne dispense pas du respect du Code de l'environnement.

### **Accès aux cartes**

Les cartes sont accessibles à l'adresse suivante : <https://www.sage-delta-aa.com/base-documentaire/>

Si la qualité d'affichage n'est pas suffisante, vous pouvez nous contacter à l'adresse mail suivante [sage.delta@institution-wateringues.fr](mailto:sage.delta@institution-wateringues.fr)

### **En quoi consistent les compensations des zones humides ?**

La compensation écologique consiste à restaurer des milieux naturels similaires à ceux détruits par un aménagement. Par exemple, cela peut passer par l'enlèvement de remblais ou de drains pour remettre en eau une ancienne zone humide, le débroussaillage de prairies humides, ou encore la création de mares. Ces actions visent à retrouver les mêmes fonctions écologiques (stockage de l'eau, épuration, biodiversité, etc.) que celles perdues.

***Chaque réunion contient un temps d'échanges pour répondre à toutes les questions des participants, et un temps de travail sur table pour vérifier et amender les cartes de prélocalisation.***